

SIGNALEMENT DES ÉPISODES DE CAS GROUPÉS D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (IRA) DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EMS)

Guide Santé Publique France – juin 2023

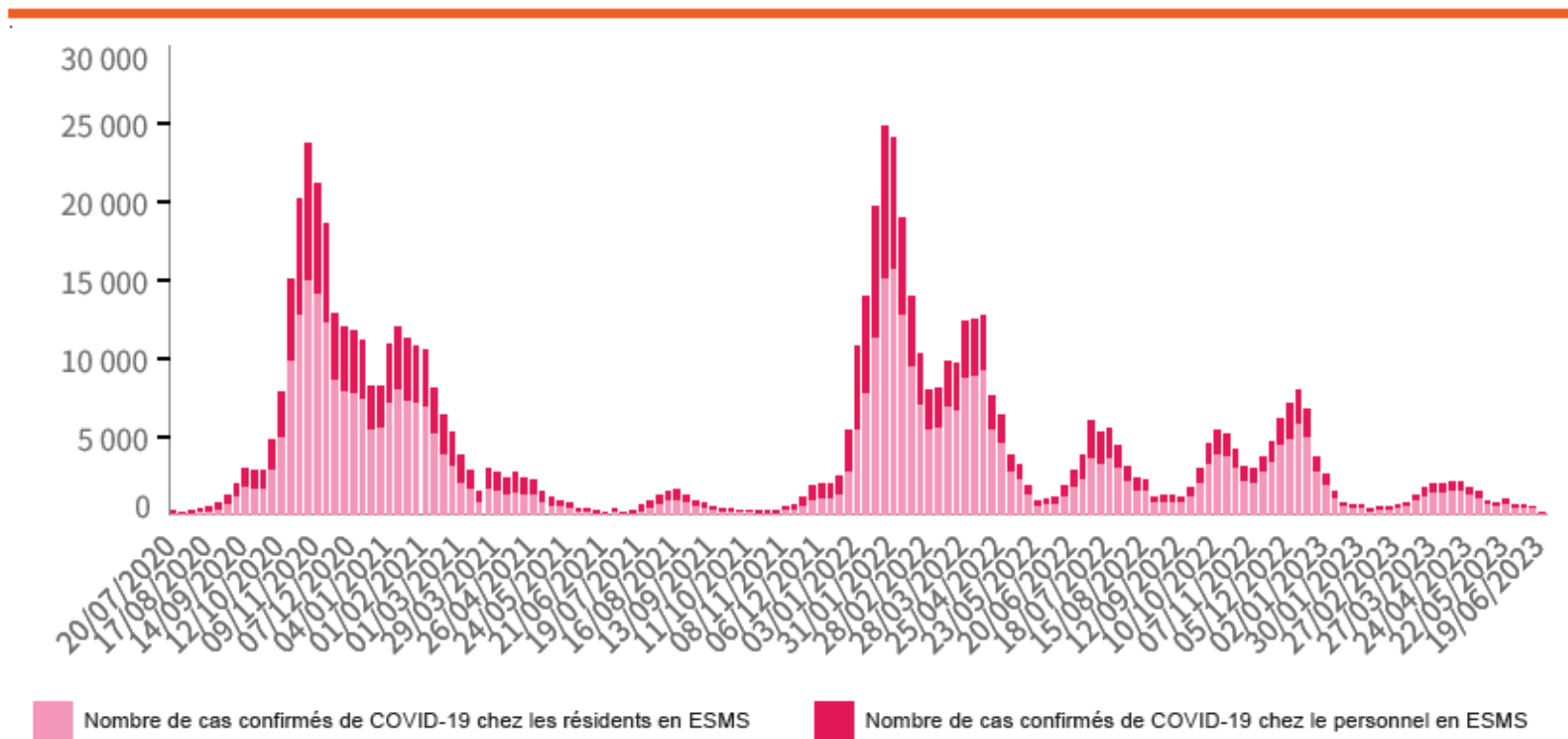
Webinaire CPias Hauts de France

06/07/2023

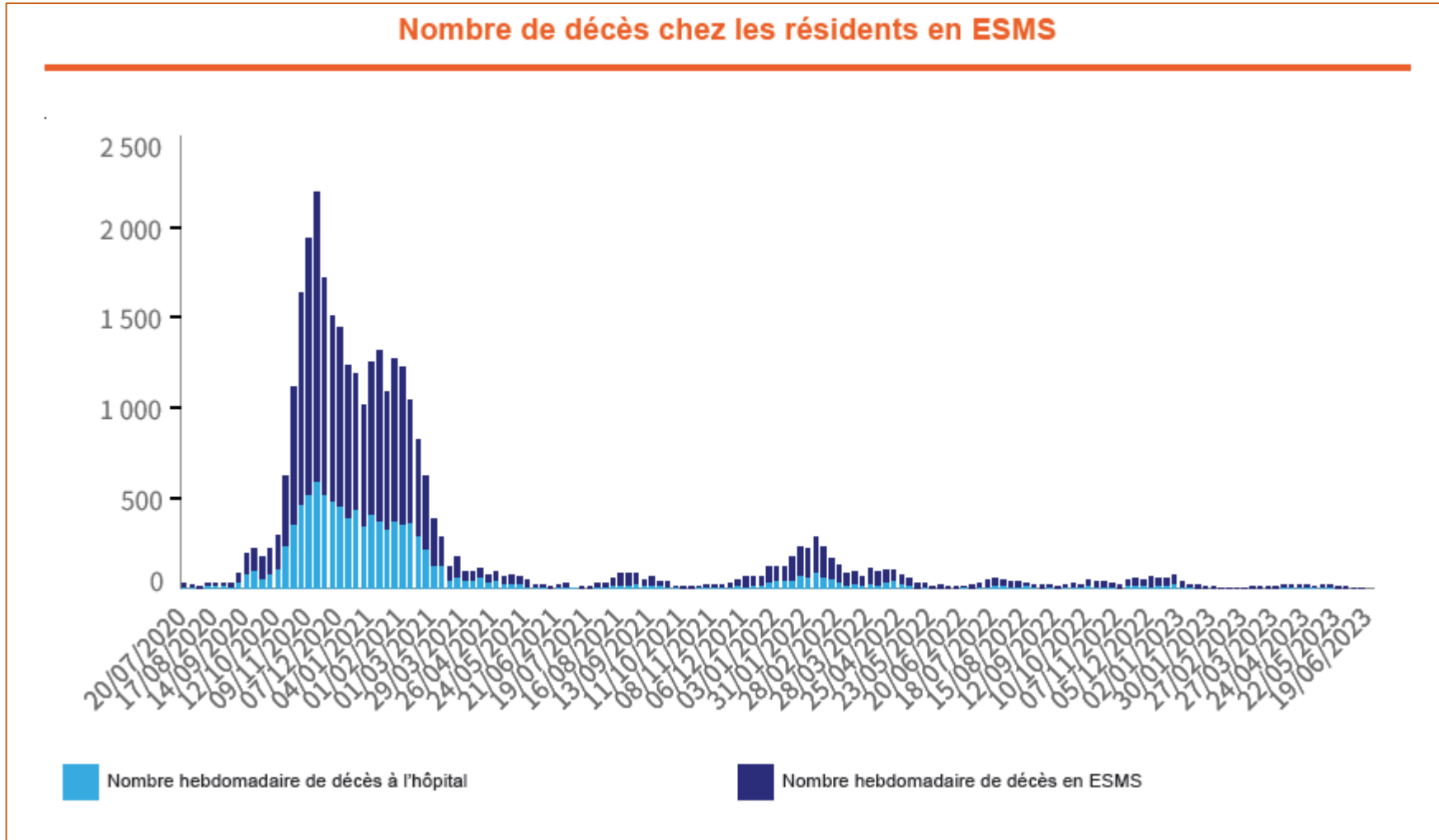
[Lien pour accéder au guide : https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=33109](https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=33109)

Cas de Covid en ESMS 2020-2023

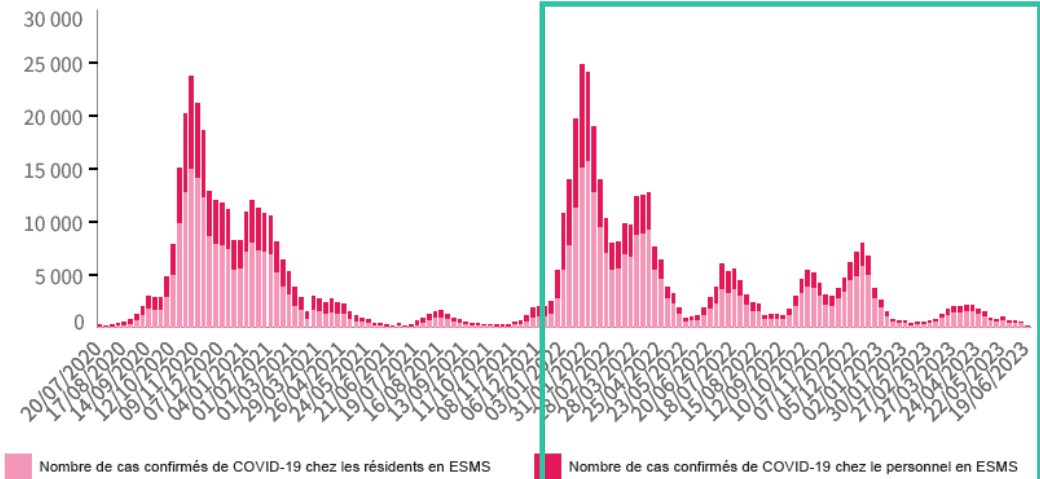
Nombre de nouveaux cas confirmés en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) chez les résidents et les professionnels



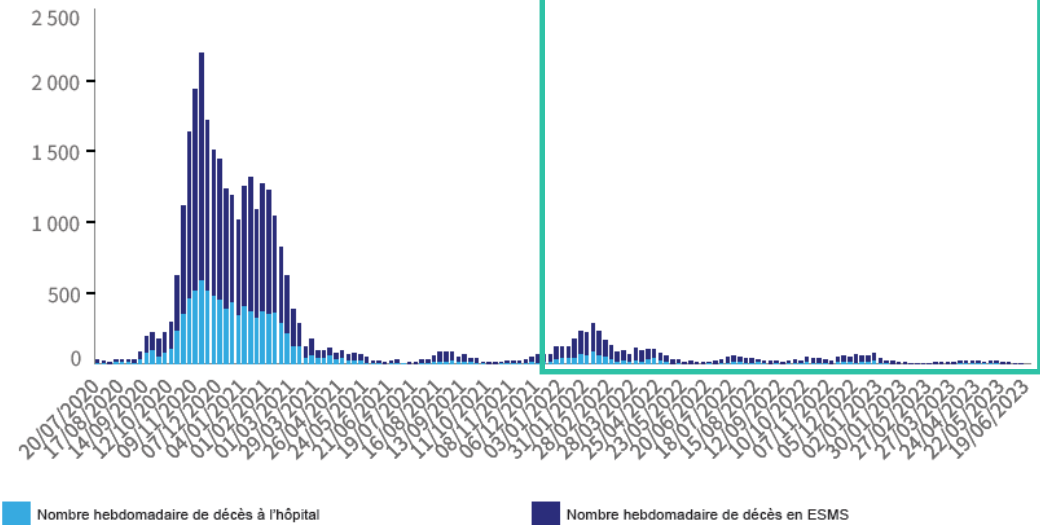
Décès Covid en ESMS 2020-2023



Nombre de nouveaux cas confirmés en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) chez les résidents et les professionnels



Nombre de décès chez les résidents en ESMS



Signalement des cas groupés d'IRA : VoozIRA+

- MINSANTE 2023-14 du 21/06
- Guide méthodologique SPF
- Mise en application immédiate
- Nouveautés :
 - Toutes les IRA sont regroupées dont Covid-19
 - Changement du nombre de cas qui déclenche le signalement : 3 cas en 4 jours
 - Tous les ESSMS disposant de places d'hébergement sont concernés, personnes âgées et handicapées (cf annexe du guide SPF)
 - Ce système remplace les systèmes précédents

Comment signaler?

- <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

The image shows a screenshot of a website interface for reporting public health risks. The background is a blurred image of hands being washed in a sink. The main heading is 'Signaler un risque pour la santé publique' with the subtitle 'Agir pour sa santé et celle des autres'. Below this, there is a prominent blue button with a red border that says 'Signaler un évènement indésirable >'. At the bottom, there are three light blue boxes with white text: 'EN CAS D'URGENCE Appellez le 15', 'EN CAS D'INTOXICATION Contactez le centre antipoison le plus proche. ↗', and 'Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ? Cliquez ici ↗ pour plus d'informations.'

Signaler un risque pour la santé publique
Agir pour sa santé et celle des autres

Signaler un évènement indésirable >

EN CAS D'URGENCE
Appellez le 15

EN CAS D'INTOXICATION
Contactez [le centre antipoison le plus proche](#). ↗

Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ? [Cliquez ici](#) ↗ pour plus d'informations.

Signaler un événement sanitaire indésirable

Merci de prendre le temps d'effectuer un signalement. Vous recevrez un email de confirmation à la fin.

Je suis un particulier

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...



Je suis un professionnel de santé

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...



Je suis un autre professionnel

Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...




Si vous avez des difficultés à identifier votre profil, cliquez sur "Je suis un particulier".

Signaler un événement sanitaire indésirable

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

Les vigilances les plus signalées 

Évènement indésirable associé à des soins

Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

Cybersécurité

Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Pharmacovigilance (dont vaccin contre la Covid-19)
- Matéiovigilance
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Addictovigilance
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie

Précédent

Suivant

Signaler un événement sanitaire indésirable

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

Les vigilances les plus signalées

Évènement indésirable associé à des soins

Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

Cybersécurité

Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Vaccination grippe en ESMS
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 1ère partie
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 2ème partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 2ème partie
- Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

Précédent

Suivant


Votre signalement concerne une infection respiratoire aiguë (IRA) - volet 1

Si vous exercez en établissement de santé, vous êtes invité à contacter votre responsable du signalement qui se chargera du processus de déclaration via l'outil [e-SIN](#).

Dans tous les autres cas, veuillez poursuivre votre signalement.

Votre signalement concerne une infection respiratoire aiguë en établissement Médico-social (Volet 1).

Le volet 2 ne doit pas être sélectionné en même temps que le volet 1, sinon cela entraîne l'échec de la transmission du volet 2 à son destinataire.

Depuis le 20 juin 2023, les cas groupés de Covid-19 doivent également faire l'objet d'une déclaration via ce formulaire et non via l'outil SurvESMS mis à disposition jusqu'à présent. Un cas groupé d'IRA correspond à la survenue d'au moins 3 cas d'IRA parmi les résidents dans un délai de 4 jours. Vous pouvez-vous référer au guide disponible au [lien suivant](#)  pour disposer de plus d'informations.

Tous les renseignements fournis seront traités dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel, du secret médical et professionnel. Vos données personnelles sont protégées selon la législation en vigueur Hébergement (HDS) et transmission sécurisés.

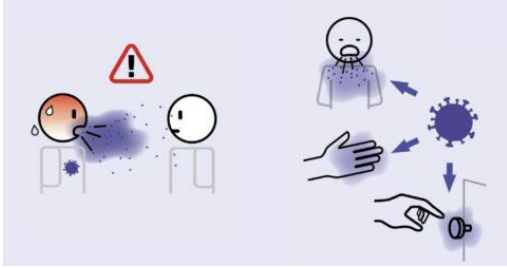
Cliquez sur Commencer pour saisir votre signalement. Si vous souhaitez d'abord visualiser le formulaire, cliquez sur Modèle du formulaire

Précédent

Modèle du formulaire

Commencer

Covid, grippe, VRS... même combat!



- Mêmes modes de transmission

- Mêmes symptômes



- Mêmes mesures barrière

- Mêmes mesures de maîtrise d'épidémie



Epidémies d'IRA en EMS : quelles priorités?

- Eviter la contagion autant que possible
- Communiquer : familles, intervenants extérieurs...
- Prévenir l'ARS, signaler
- Se faire aider : CPias, EMH, EOH si rattachement à un ES
- En amont : campagnes de vaccination, formation des professionnels aux précautions standard, plan local de gestion des épidémies

Quelques outils

- Outils du Répias

- ✓ Boite à outils « prévention des infections respiratoires » :

- <https://www.preventioninfection.fr/boites-a-outils/prevention-des-infections-respiratoires/>

- Mission nationale PRIMO : EPID'ESMS = check-list gestion d'une épidémie

- ✓ En ligne : <https://antibioresistance.fr/member/survey/checklist-epidemic-202110>

- ✓ En word :

- [https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fantibioresistance.fr%2Fressources%2Fprevention IAS%2FChecklist IRA GEA V9.docx&wdOrigin=BROWSELINK](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fantibioresistance.fr%2Fressources%2Fprevention%2FIAS%2FChecklist%20IRA%20GEA%20V9.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

Conclusions

- IRA de l'automne-hiver 2023-2024 :
 - ✓ Anticiper : volet infectieux plan bleu, stratégie vaccinale
 - ✓ Former et sensibiliser professionnels, visiteurs et résidents
 - ✓ Signaler

Vous avez des questions, des difficultés?

N'hésitez pas à contacter le CPias ou votre correspondant habituel à l'ARS.

Merci de votre attention!



CPias
Hauts-de-France



**Centre d'appui
pour la Prévention
des infections
liées aux soins**

cpias-hdf@chu-lille.fr

**03.20.44.49.43
(Site de Lille)**

**03.22.66.77.65
(Site d'Amiens)**

www.cpias.chu-lille.fr